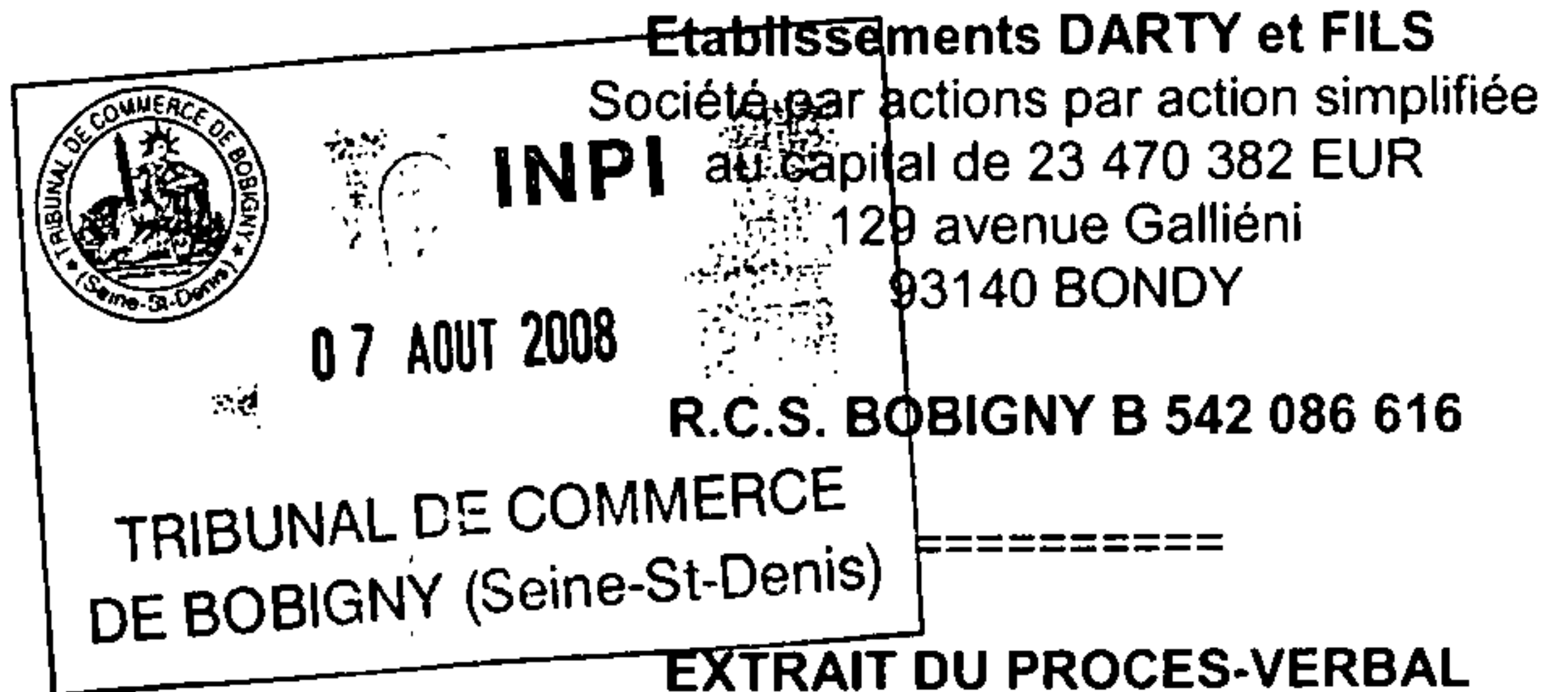


15407



=====

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 17 JUIN 2008**

=====

.....

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de nommer Monsieur Serge AMIARD, en qualité de membre du Conseil de surveillance, cette décision prenant effet à la date de sa démission de ses fonctions de membre du Directoire – Président du Directoire et Président de la société par actions simplifiée Etablissements Darty et Fils.

Monsieur Serge AMIARD est nommé membre du Conseil de surveillance pour une durée indéterminée.

Monsieur Serge AMIARD a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées, ayant précisé qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ses fonctions.

.....

*extrait certifié conforme
à l'original
J. M. Robine*

Etablissements DARTY et FILS
Société par actions par action simplifiée
au capital de 23 470 382 EUR
129 avenue Gallieni
93140 BONDY

R.C.S. BOBIGNY B 542 086 616

=====

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 17 JUIN 2008**

=====

.....
**NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU DIRECTOIRE – PRESIDENT DE
LA SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE EN REMPLACEMENT DU PRESIDENT
DEMISSIONNAIRE**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil de surveillance que Monsieur Serge AMIARD, Président du Directoire – Président de la société par actions simplifiée Etablissements Darty et Fils a décidé de quitter ses fonctions à la tête du Groupe Darty.

Monsieur Serge AMIARD a fait savoir qu'il souhaitait également mettre fin à ses fonctions de membre du Directoire.

Monsieur le Président indique que la candidature de Monsieur Hervé SKORNIK, membre du Directoire, a été proposée en qualité de Président du Directoire – Président de la société par actions simplifiée Etablissements Darty et Fils.

Le Conseil de surveillance, après en avoir délibéré nomme à l'unanimité Monsieur Hervé SKORNIK, Président du Directoire – Président de la société par actions simplifiée Etablissements Darty et Fils pour la durée de son mandat de membre du Directoire.

Monsieur Hervé SKORNIK exercera ses fonctions de Président du Directoire – Président de la société par actions simplifiée Etablissements Darty et Fils conformément à la loi et aux statuts de la société.

Monsieur Hervé SKORNIK a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions qui viennent de lui être confiées, ayant précisé qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Monsieur le Président indique que Monsieur Hervé SKORNIK continuera à percevoir la somme de 15 245 euros brute par exercice social, en sa qualité de membre du Directoire et que le contrat de travail de Monsieur Hervé SKORNIK se poursuivra.

SA SA

RENOUVELLEMENT DES FONCTIONS DU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur le Président indique que conformément aux dispositions du Conseil de surveillance en date du 17 mars 2007, les fonctions de Directeur Général de Monsieur Axel KESSLER prenaient fin en même temps que celles du Président du Directoire – Président de la société par actions simplifiée Etablissements Darty et Fils.

En conséquence de la nomination d'un nouveau Président du Directoire – Président de la société par actions simplifiée Etablissements Darty et Fils, le Conseil de surveillance doit, soit renouveler les fonctions de Directeur Général de Monsieur Axel KESSLER, soit nommer un nouveau Directeur Général.

Le Conseil de surveillance, après en avoir délibéré, renouvelle à l'unanimité les fonctions de Directeur Général de Monsieur Axel KESSLER.

Les fonctions de Directeur Général de Monsieur Axel KESSLER cesseront en même temps que celles du Président du Directoire – Président de la société par actions simplifiée Etablissements Darty et Fils.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil de surveillance qu'il souhaite quitter ses fonctions de Président du Conseil de surveillance mais en rester membre.

Monsieur le Président informe le Conseil de surveillance que Monsieur Serge AMIARD souhaitant continuer à s'impliquer dans le développement de l'entreprise, a été nommé membre du Conseil de surveillance par décision de l'associé unique, cette nomination prenant effet dès la démission de Monsieur Serge AMIARD de ses fonctions de membre du Directoire et Président du Directoire – Président de société par actions simplifiée Etablissements Darty et Fils.

Monsieur le Président propose alors la candidature de Monsieur Serge AMIARD en qualité de Président du Conseil de surveillance.

Le Conseil de surveillance, après en avoir délibéré, nomme à l'unanimité Monsieur Serge AMIARD, Président du Conseil de surveillance, pour la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance.

Monsieur Serge AMIARD a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions qui viennent de lui être confiées, ayant précisé qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Après en avoir délibéré, le Conseil de surveillance décide que Monsieur Serge AMIARD percevra une rémunération annuelle de 38 111,64 euros en contrepartie de ses fonctions de Président du Conseil de surveillance.

.....

*Extrait certifié
extra-copie de l'original
à l'original*

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The signature appears to be "S. AMIARD". The stamp contains some illegible text, possibly "Société par actions simplifiée".